Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural Commune de Nassogne

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE NASSOGNE

RAPPORT ANNUEL 2023

Commune NASSOGNE

Ref DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100%	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside reçu (1)	Autre pouvoir subsidiant 2	Subside reçu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside reçu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché	Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires	
			Rue	N°	Code postal	Localité																												
B3040-2-01	/	Maison rurale à Nassogne	Rue de Lahaut	3	6950	Nassogne	€ 2.954.537,00	1	€ 1.659.000,00	SAR	€ 587.010,00	CGT	€ 170.036,00		€ -		Réalisé		19-11-2007	31-03-2009	6-10-2009	17-12-2009	17-02-2010	6-04-2010	26-04-2010	28-06-2010	18-10-2010	8-05-2013	9-07-2014	17-11-2014				Convention 2008 - phase 1 + Convention 2009A - phase 2 : DCC 20/10/2008 et 23/03/2009 regroupent les deux conventions
B3040-2-03	/	Rénovation Petite Europe à Bande	Grand-rue	48	6951	Bande	€ 1.009.935,35	1	€ 863.493,67	Ureba	€ 20.250,00		€ -		€ -		Réalisé		19-11-2007	17-02-2010	30-06-2010	1-08-2013	2-12-2013	16-06-2014	24-11-2014	6-11-2014	2-02-2015	24-05-2017		28-02-2022				Convention 20098 + Avenant 2012 (04/09/2012). Réception définitive: 28/02/2019 (lot 1) - 08/02/2021 (lot 3) - 28/02/2022 (lot 2)
B3040-2-04	/	MV Grune Salle st Pierre	Rue du Centre	11	6952	Grune	€ 812.297,23	1	€ 604.031,33		€ -		€ -		€ -		Réalisé		19-11-2007	14-10-2013	18-02-2014	10-07-2015	30-12-2016	13-03-2017	16-10-2017	11-01-2018	19-03-2018	21-12-2020						Convention 2011
B3040-3-01	M-1.01	Création d'une halle polyvalente à Forrières.					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																2025	Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus
B3040-3-02	M-1.02	Création d'un réseau de chaleur "bois" à Forrières					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																2025	Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus
B3040-3-03	M-1.03	Création d'une maison rurale à Chavanne	Rue des Ecoles		6950	Harsin/Ch	€ 1.810.353,98	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Demande de convention initiale en cours	12-06-2021															2024	
B3040-3-04	M-1.04	Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																2025	Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus
B3040-3-05	I-1.01	Mise en place de capsules vidéo					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																	
B3040-3-06	I-1.02	Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-07	I-1.03	Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-08	I-1.04	Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																	
B3040-3-09	I-1.05	Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Action continue																	
B3040-3-10	M-2.01	Création de logements intergénérationnels	Rue des Alliés	26	6953	Forrières	€ 780.840,00	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Demande de convention initiale en cours	4-12-2021															2024	Fiche projet revue: Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin
B3040-3-11	M-2.02	Aménagement de la place de l'étang à Nassogne					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-12	M-2.03	Contribution à la valorisation touristique du massif forestier					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-13	M-2.04	Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-14	M-2.05	Création d'une plateforme bois-énergie					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-15	M-2.06	Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-16	M-2.07	Protection et valorisation de la ressource en eau communale					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-17	M-2.08	Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-18	M-2.09	Aménagement de cheminements lents entre les villages					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-19	M-2.10	Aménagement de la traversée du centre de Forrières					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-20	M-2.11	Acquisition et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-21	M-2.12	Aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale de Forrières					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-22	M-2.13	Aménagement du cœur de Bande					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-23	M-2.14	Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-24	M-2.15	Création d'un skate-park					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-25	I-2.01	Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-26	I-2.02	Pérennisation des initiatives éco-responsables et impulsion de nouvelles actions					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-27	I-2.03	Formations d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires des hébergements touristiques)					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-28	I-2.04	Création d'un laboratoire en plein air de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-29	I-2.05	Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-30	M-3.01	Réaménagement des bâtiments actuels du CPAS en un pôle économique					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-31	M-3.02	Création d'un atelier rural					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-32	M-3.03	Acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'activités					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-33	M-3.04	Création de potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers...)					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-34	M-3.05	Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-35	M-3.06	Listing des abords et de la salle à Chavanne					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-36	M-3.07	Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés)					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-37	M-3.08	Création de logements tremplins					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-38	M-3.09	Installation de panneaux numériques d'information					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-39	I-3.01	Redéploiement des zones de loisirs					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-40	I-3.02	Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	
B3040-3-41	I-3.03	Animation des cœurs de village					€ -	0	€ -		€ -		€ -		€ -		Projet en attente																	

ANNEXE 3 - 1: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2008 - phase 1 + Convention 2009A - phase 2 : DCC 20/10/2008 et 23/03/2009 regroupent les deux conventions	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Création d'une maison rurale à NASSOGNE + Réseau de chaleur à plaquettes forestières**	1.970.490,81 € HTVA	09/07/2014

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes et charges		

	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Dynamisation du centre de Nassogne avec concentration des activités sociales, culturelles, touristiques et associatives au sein d'un même milieu.

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3 - 2: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2009B + avenant 2012	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[5] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Rénovation de la Petite Europe à Bande**	Lot1 : 650.955,01 € HTVA Lot 2 : 131.568,15 € HTVA Lot 3 : 67.081,80 € HTVA	Lot 1 : 19/02/2018 Lot 2 : 28/02/2022 Lot 3 : 28/08/2017

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[6] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[5] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[6] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[7] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [8]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

[7] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[8] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3 - 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2011 - DCC du 14/07/2011	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[9] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Maison de village de Grune – Salle Saint-Pierre**	709.065,04 € HTVA	15/03/2021

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[10] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[9] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[10] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[11] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [12]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

[11] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[12] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[13]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[14]
2006	2007	2019	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[15]	31/01/2023 - CLDR	Nombre de présents	6 présents – 7 excusés
	Groupes de travail de la CLDR : *09/03/2023* *03/04/2023* *16/05/2023*		 *11 présents – 6 excusés* *15 présents – 3 excusés* *10 présents – 7 excusés*
	18/09/2023 - CLDR		10 présents – 8 excusés
	16/11/2023 - CLDR		12 présents – 5 excusés
	30/11/2023 - CLDR		7 présents – 6 excusés

[13] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[14] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[15] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 23/02/2023. Cette première année a donc été chargée pour la CLDR ! Tout d'abord, elle s'est mobilisée autour de deux actions principales : un événement festif de communication sur le contenu du PCDR et la mise en place d'un salon des aînés. Ces deux initiatives ont remporté un franc succès ! A noter également que la Commission a incité la commune à se porter candidate pour une analyse de sites naturels par des étudiants universitaires dans le cadre de la fiche-projet visant la « Création d'un laboratoire en plein air de recherches appliquées sur l'évolution du territoire au regard des changements climatiques ». Après avoir sollicité le DNF, la commune a postulé mais n'a pas été choisie. En parallèle, la CLDR a espéré l'approbation de deux demandes de convention-faisabilité (maison rurale polyvalente de Chavanne ainsi qu'aménagement de logements PMR et tremplins à Forrières) … sans succès malheureusement. Croisons les doigts pour 2024 ! Ensuite, la Commission a réalisé un travail sur sa recomposition au départ de cette question : « *quels sont les ingrédients essentiels pour le bon fonctionnement d'une CLDR ? ».* Après réflexions individuelles et de groupe, discussions et échanges, la CLDR propose au Collège de ne pas recomposer avant les élections communales de 2024 mais de continuer à profiter des actions mises en place dans le cadre du PCDR pour recruter de nouveaux candidats. Enfin, dans le cadre du défi transversal du PCDR autour de la communication et des nouvelles technologies de l'information, les membres de la CLDR ont été informés en avant-première des nouvelles fonctionnalités du site internet communal (e-guichet et compte citoyen).
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	M-1.03
Intitulé du projet	Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	**2024**
Numéro fiche-projet	M-2.01
Intitulé du projet	Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin
Priorité du projet	Lot 2 → passé en lot 1 par la CLDR le 30/11
Calendrier d'exécution	**2024**

ANNEXE 3 - 1: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2008 - phase 1 + Convention 2009A - phase 2 : DCC 20/10/2008 et 23/03/2009 regroupent les deux conventions	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Création d'une maison rurale à NASSOGNE + Réseau de chaleur à plaquettes forestières**	1.970.490,81 € HTVA	09/07/2014

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes et charges		

	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Dynamisation du centre de Nassogne avec concentration des activités sociales, culturelles, touristiques et associatives au sein d'un même milieu.

[3] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[4] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3 - 2: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2009B + avenant 2012	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[5] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Rénovation de la Petite Europe à Bande**	Lot1 : 650.955,01 € HTVA Lot 2 : 131.568,15 € HTVA Lot 3 : 67.081,80 € HTVA	Lot 1 : 19/02/2018 Lot 2 : 28/02/2022 Lot 3 : 28/08/2017

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[6] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[5] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[6] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[7] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [8]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

[7] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[8] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 3 - 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2011 - DCC du 14/07/2011	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[9] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Maison de village de Grune – Salle Saint-Pierre**	709.065,04 € HTVA	15/03/2021

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[10] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[9] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[10] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[11] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [12]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

[11] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[12] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[13]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[14]
2006	2007	2019	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[15]	31/01/2023 - CLDR	Nombre de présents	6 présents – 7 excusés
	Groupes de travail de la CLDR : *09/03/2023* *03/04/2023* *16/05/2023*		 *11 présents – 6 excusés* *15 présents – 3 excusés* *10 présents – 7 excusés*
	18/09/2023 - CLDR		10 présents – 8 excusés
	16/11/2023 - CLDR		12 présents – 5 excusés
	30/11/2023 - CLDR		7 présents – 6 excusés

[13] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[14] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[15] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 23/02/2023. Cette première année a donc été chargée pour la CLDR ! Tout d'abord, elle s'est mobilisée autour de deux actions principales : un événement festif de communication sur le contenu du PCDR et la mise en place d'un salon des aînés. Ces deux initiatives ont remporté un franc succès ! A noter également que la Commission a incité la commune à se porter candidate pour une analyse de sites naturels par des étudiants universitaires dans le cadre de la fiche-projet visant la « Création d'un laboratoire en plein air de recherches appliquées sur l'évolution du territoire au regard des changements climatiques ». Après avoir sollicité le DNF, la commune a postulé mais n'a pas été choisie. En parallèle, la CLDR a espéré l'approbation de deux demandes de convention-faisabilité (maison rurale polyvalente de Chavanne ainsi qu'aménagement de logements PMR et tremplins à Forrières) … sans succès malheureusement. Croisons les doigts pour 2024 ! Ensuite, la Commission a réalisé un travail sur sa recomposition au départ de cette question : « *quels sont les ingrédients essentiels pour le bon fonctionnement d'une CLDR ? ».* Après réflexions individuelles et de groupe, discussions et échanges, la CLDR propose au Collège de ne pas recomposer avant les élections communales de 2024 mais de continuer à profiter des actions mises en place dans le cadre du PCDR pour recruter de nouveaux candidats. Enfin, dans le cadre du défi transversal du PCDR autour de la communication et des nouvelles technologies de l'information, les membres de la CLDR ont été informés en avant-première des nouvelles fonctionnalités du site internet communal (e-guichet et compte citoyen).
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	M-1.03
Intitulé du projet	Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	**2024**
Numéro fiche-projet	M-2.01
Intitulé du projet	Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin
Priorité du projet	Lot 2 → passé en lot 1 par la CLDR le 30/11
Calendrier d'exécution	**2024**

Marloie, le 2 février 2023

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°16
Maison de village de Grune, le 31 janvier 2023

Présents :
- José Dock, Marc Quirynen, Yves Mairy, Jean-François Culot, Francis Danloy, membres de la CLDR.
- Peggy Vandorpe, agent relai communal.
- Florence Lesuisse et Séverine Schonne, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :
Vincent Peremans, Claude Grandmont, Christine Breda, Léon Georges, Emilie Quirynen, Martine Mathieu, Manuella Batter

ACCUEIL

José Dock accueille les participants à cette réunion et les remercie de leur présence.

Contexte :

En guise d'introduction, le FRW rappelle que le PCDR a été approuvé par la CLDR le 28 juin dernier ainsi que par le Conseil communal le 28 septembre. Une délégation de la commune composée de Marc Quirynen, José Dock, Peggy Vandorpe, Florence Lesuisse, Stéphane Mottiaux ainsi que Martine Mathieu - qui a eu la gentillesse de représenter la CLDR - est ensuite allée défendre le projet de PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT) le 18 novembre 2022. Les questions ont été assez nombreuses mais le rendez-vous fut concluant puisque le PAT a remis un avis favorable pour une validité de 10 ans. Le PCDR est maintenant en attente d'approbation par le Gouvernement wallon. Il faut donc attendre cette approbation avant d'introduire une demande de convention pour obtenir un financement « Développement rural » pour réaliser le premier projet.

Cela dit la CLDR peut déjà être active sur certains points comme, préparer une communication vers le grand public et lancer quelques projets immatériels.

Elle peut également se féliciter et fêter les étapes accomplies jusqu'ici ! ☺

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28/06/22

Le compte-rendu de la dernière réunion du 28/06/2022 est approuvé sans modification.

2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Pour rappel, toute commune qui bénéficie de subsides du Développement rural est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport qui comprend l'état d'avancement des conventions, le rapport de la CLDR, le rapport comptable et la programmation des projets à réaliser. La FRW présente ce rapport à l'assemblée.

➔ **La CLDR n'émet aucune remarque sur le rapport annuel qui peut donc être soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communal.**

NB : une fois approuvé par le Conseil, le rapport sera disponible sur le site internet de l'ODR nassogne-odr.info dans l'onglet « Tout savoir de l'ODR » - documents utiles.

3. MISE EN ŒUVRE DU PCDR : PROJETS IMMATÉRIELS

Sans attendre l'approbation du PCDR, la commune, la CLDR ou des associations locales peuvent dès à présent participer à la concrétisation des projets immatériels.

Après avoir fait le tour des actions du lot 1 reprises ci-dessous, les participants se concentrent sur *l'Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés*.

- I-1.01 – Mise en place de capsules vidéo
- I-1.02 – Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts
- I-1.03 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie
- I-1.04 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)
- I-1.05 – Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés

En effet, la demande était assez forte lors des consultations, et ce public a été particulièrement fragilisé durant la pandémie. Il est temps de recréer du lien social et de communiquer sur les services existants. Le CCCA qui s'est réuni récemment est prêt à se mobiliser autour de la mise en place d'un **salon des aînés.**

<u>Quelques éléments sont déjà sur la table :</u>

- Un évènement sur deux jours (le week-end du 23 et 24/09/2023) à Nassogne (maison rurale et maison de village) ;
- Rassemblant des associations, services communaux, paracommunaux qui pourront donner des informations ciblées aux visiteurs. Une quarantaine d'exposants potentiels ont déjà été recensés.
- Il y aura aussi des ateliers (ex : découverte gym douce, comment utiliser des applications telle que Itsme, le TEC…, etc.) ;
- Une activité culturelle pourrait aussi être programmée pour élargir les publics intéressés ;
- Le Proxibus pourrait être mobilisé pour amener les citoyens à l'événement.

!!! Attention que le public sont les séniors mais aussi les familles de ceux-ci pour qu'ils puissent découvrir les services de manière conviviale et pas dans l'urgence quand un souci se présente. Mettre un visage sur un nom aide aussi les aînés franchir le pas pour une demande d'aide. Il serait intéressant de voir comment communiquer autour de l'événement pour qu'un large public se sente concerné. !!!

➔ **Un groupe mixte avec les membres intéressés de la CLDR et du CCCA sera mis en place pour préparer l'évènement. Si vous êtes intéressés, merci de vous signaler à la FRW ou à José.**

4. COMMUNICATION / RETOUR À LA POPULATION SUR LE PCDR

Le nouveau PCDR de Nassogne est bien sûr un guide pour les élus mais il appartient également à l'ensemble des habitants qui ont participé de près ou de loin à son élaboration. Les différents confinements liés au Covid 19 ont, par la force des choses, distendu les liens entre la CLDR et la population. Il est donc important de revenir vers celle-ci par des actions de communication autour du PCDR.

Les objectifs sont multiples :

- ✓ Fêter et fédérer les habitants autour du PCDR
- ✓ Permettre à la population de se réapproprier le contenu du PCDR
- ✓ Communiquer à l'ensemble de la population sur les avancées de l'ODR
- ✓ Recruter de nouveaux membres et lancer des actions avec les habitants

Cette communication peut prendre différentes formes : un document, des articles dans différents médias, un événement festif… C'est à la CLDR de voir quelle forme elle veut lui donner.

Voici une synthèse des échanges en séance :

- **Une communication écrite**, type « mini-PCDR », sera diffusée dans le bulletin communal ;
- **Une capsule 100% Nassogne** expliquant le PCDR **;**
- **Une journée festive** sous forme de jeu pour toucher et fédérer tous publics sera programmée :
 - ***Quand ?*** si possible aux beaux jours (début juin ?)
 - ***Où ?*** A Chavanne pour mettre en avant le premier projet du PCDR
 - ***Quoi ?*** un jeu à définir (quizz, rallye…) en exploitant l'espace alentour pour installer des stands abordant les autres projets en DR mais aussi BiodiverCité. Penser à un gain pour les participants 😉
 - ***Partenaires potentiels ?*** Les jeunes et l'animateur de rue (puisqu'un espace extérieur leur est dédié), les ainés et le CCCA (vu le projet de maison des aînés), le PCDN (vu le projet de mare et zones humides), l'école qui pourra expliquer sa pédagogie active, le comité de parents, le centre culturel, etc…
 - ***Publicité :*** un toutes-boîtes (ce sera trop tard pour le BC), les réseaux sociaux. Pourquoi pas des panneaux intrigants dans les différents villages ?

➔ **Les premières pistes sont donc ainsi lancées. Pour préparer concrètement l'événement, un groupe « communication » sera mis en place. Les membres de la CLDR intéressés peuvent se manifester auprès de la FRW.**

5. DIVERS

- **Appel à projets : « Vis mon village » - 5000€ max'/projet – ouvert jusqu'au 27/03/2023**

En partenariat avec la Wallonie, la Fondation Roi Baudouin lance un nouvel appel à projets « Vis mon village », destiné à améliorer la qualité de vie dans les villages et à renforcer la cohésion sociale entre les habitants.

Les projets soutenus porteront sur :

- La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble, …)
- La solidarité (entraide mutuelle, échange de services, …)
- Les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire, …)
- La conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers, …)

- L'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, …)

Les projets peuvent être introduits par des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. *Les projets portés par une commune, un CPAS ou un service communal (PCS, …) ne sont pas éligibles.*

Lien utile : https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-4

Pour fêter la finalisation de l'élaboration du PCDR, les membres présents partagent de petits en-cas qu'ils ont apportés, salés (fromage, charcuterie…) ou sucrés (cake à la cannelle, galettes), autour d'un verre offert par la commune.

Merci pour votre participation !

Florence Lesuisse et Séverine Schonne,
Agents de développement

CLDR DE NASSOGNE

Lundi 18 septembre 2023 – Nassogne

<u>Présents</u> :
Membres de la CLDR :
Marc QUIRYNEN, José DOCK, Léon GEORGES, Yves MAIRY, Marc TIMMERMANS, Martine MATHIEU, Jean François CULOT, Christine BREDA, Pierre BERNARD ;
Invitée : Florence ARRESTIER ;
Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

<u>Excusés</u> :
Emilie QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Manuella BATTER, Peggy VANDORPE, Philippe LEFEBVRE, Jean-Claude GRANDMONT, Dominique PAULUS, Marjorie FÉLIX

La FRW accueille les participants, présente l'ordre du jour et liste les personnes excusées.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 JANVIER 2023

La dernière réunion plénière de la CLDR (le 31 janvier 2023) avait permis de dresser les grandes lignes de l'événement de communication autour du PCDR ainsi que du futur salon des aînés.

➔ **La CLDR approuve le compte-rendu de cette réunion.**

A noter que, les membres de la CLDR et différents partenaires se sont également réunis à trois reprises (09/03, 03/04 et 16/05) pour préparer l'événement de com' intitulé *Festif'avenir*. La FRW revient en images sur ce beau moment qui a fédéré les élus, la CLDR, différents partenaires (dont la crèche, l'école de Chavanne, le PCDN, l'Harmonie communale, le CCCA, les jeunes…) et la population. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes sur le site.

Encore un tout grand merci à tous !

2. SUIVI DE PROJET : LA MAISON RURALE ET MULTI-SERVICES DE HARSIN

Maintenant que le PCDR est approuvé, la commune a la possibilité de demander des subsides pour la mise en œuvre des projets. Le dépôt des demandes de convention se font à deux moments de l'année : au 15 septembre et au 15 mars. Afin d'introduire une demande de convention pour le projet de Chavanne dès la session de septembre 2023, la commune et la FRW ont rencontré Edgard Gabriel du SPW-DR ainsi que Chantal Berque, Coordinatrice accueil ONE. Si la philosophie du projet et ses différentes fonctions restent inchangés, le DR (Développement rural) a demandé quelques modifications ; à savoir :

- La création d'une fiche-chapeau donnant une vision globale du site de Chavanne étant donné que ce dernier est concerné par deux fiches-projets :
- Fiche M-1.03 : Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
- Fiche M-1.04 : Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne

- L'intégration de la crèche dans le projet et de ce fait, reprendre l'intitulé maison **rurale** et multi-services puisque la crèche relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- En ce qui concerne la crèche, selon Madame Berque, il est peu probable d'obtenir un financement pour une nouvelle construction dans un prochain Plan Cigogne. La commune peut par contre espérer un financement pour du personnel si la capacité d'accueil est augmentée de 7 places supplémentaires. Par ailleurs, les modules actuels de la crèche, acquis et placés par la commune à Chavanne, sont de bonne qualité et très fonctionnels. Au vu de ces éléments, il est convenu d'ajouter un module supplémentaire et d'habiller, isoler et ventiler les modules existants afin de les rendre permanents et ainsi éviter l'investissement d'une nouvelle construction.
- En outre, maintenir la crèche sur son emplacement actuel permet également d'implanter la maison rurale et multiservices à sa gauche et donc d'avoir le bâtiment à front de voirie en zone d'habitat (et de ne pas devoir empiéter sur la zone agricole) et de laisser l'espace arrière pour le développement de la fiche « aménagement d'espace de convivialité ».



Le coût du projet a été actualisé est s'élève à 1.810.353€, dont 680 000€ pris en charge par le DR.

3. LANCEMENT D'ACTIONS (PARTICIPATION AU SALON DES AÎNÉS…)

A côté des gros projets d'infrastructure, la CLDR peut lancer des actions. Ainsi, lors de la dernière réunion de CLDR, nous avions réfléchi avec les membres présents autour de l'action de mise en place du salon des aînés… qui se concrétise sous le vocable plus attractif de « Salon du Bien Vieillir à Nassogne ».

Voici les éléments qui étaient ressortis :

- Proposer un événement idéalement sur un we, à Nassogne village ;
- Obtenir un max d'exposants parmi les associations, services communaux, paracommunaux pour donner des infos ciblées aux visiteurs ;

- Proposer des ateliers (gym douce, itsme, applications TEC…) ;
- Programmer une activité culturelle (spectacle, cinéma) pour élargir le public intéressé ;
- Mobiliser le Proxibus pour véhiculer les citoyens vers l'événement.
- Ne pas se limiter au public sénior, viser aussi les jeunes retraités et les familles/aidants proches

Nous avions proposé aux membres de CLDR intéressés de se signaler s'ils souhaitaient participer à la prépa de l'événement mais nous n'avions pas eu de candidats 😉

Nous avons donc relayé les propositions de la CLDR vers l'agent communal en charge de l'organisation du salon qui a pu ficeler un programme concret : le salon aura lieu le **samedi 7 octobre 2023 de 10h à 18h** à Nassogne et rassemblera plus de 25 exposants. Différents ateliers et conférences sont également prévus (voir affiche ci-jointe).

Pour le stand de la CLDR, nous proposons d'avoir une présentation du projet de Maison rurale de Chavanne, ainsi qu'une animation de consultation « quels sont les services manquants pour les aînés sur la commune ? »

➔ **La CLDR valide cette activité. Martine, Yves et Léon seront présents sur le stand en alternance. La FRW recontactera les participants pour établir un programme.**

Dans un second temps, Florence et Séverine sondent le souhait de la CLDR de mener une autre action dans les mois à venir et rappellent les actions inscrites dans le lot 1.

Des pistes se dégagent pour chacune d'elles mais aucune ne ressort en particulier pour l'instant :

Fiche immatérielle du lot 1	**Remarques**
I-1.01 – Mise en place de capsules vidéo	L'action portée par Abdul et Peggy continue progressivement. Après la mise en valeur des indépendants et commerçants, elle pourra toucher les artisans, le secteur touristique…
I-1.02 – Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts	Le centre culturel est en train de préparer le festival du film « A travers champs » qui vise à sensibiliser le grand public aux réalités du monde agricole. **Les habitants peuvent participer au choix du film projeté (voir ci-dessous).**
I-1.03 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie	La commune n'a malheureusement pas reçu de candidature suite au recrutement d'un Conseiller en Energie. La CLDR pourrait mener des actions de sensibilisation (ex : paraitre des articles de sensibilisation dans le bulletin communal) mais ce serait plus pertinent d'attendre d'avoir un coordinateur-relais.
I-1.04 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)	Cette action est prise en charge par Catherine Leva. La CLDR peut néanmoins se faire le relai, en particulier, lors des actions BiodiverCité.

I-1.05 – Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés	Le salon des aînés est une des premières facettes du projet. Le sondage sur les besoins des aînés lors du salon amènera peut-être du contenu supplémentaire. Le CCCA va éditer prochainement un carnet « mobilité ». La commune a répondu à un appel à projet en vue de créer un EPN (30 000€ à la clé) et aussi d'ouvrir un poste d'« aidant numérique » (20 000€)

Si vous voulez participer à la sélection du film qui sera diffusé lors du festival « A travers Champs » en mars 2024, vous pouvez contacter Justine BAUDOT au 084/21 49 08. Une soirée d'échange aura lieu le 19 octobre 2023. Plus d'infos sur https://www.nassogne.be/centre-culturel/citoyens/participez-a-la-selection-du-film-du-festival-a-travers-champs-pour-nassogne-1.

4. LE POINT SUR LA RECOMPOSITION DE LA CLDR

La CLDR actuelle a été composée en mai 2019 pour travailler à l'élaboration du PCDR. Au fil du temps, certaines personnes ont officiellement démissionné, d'autres sont de moins en moins présentes, à l'inverse d'autres encore se sont fortement mobilisées pour le « Festif Avenir ». C'est donc un bon moment pour mener une réflexion sur le rôle de la CLDR.

a. Réflexion individuelle :

La FRW propose dans un premier temps une réflexion individuelle autour de la question : « *quels sont les ingrédients essentiels pour le bon fonctionnement d'une CLDR ? ».*

Voici ce qui ressort :

Ingrédients	***Freins***
La cohésion de groupe *La bonne interaction entre les membres* *La motivation des membres à s'impliquer et le souhait de se rencontrer*	*Quel est mon rôle ? Pourquoi je suis là ? Que puis-je apporter par rapport à l'équipe « communale/FRW » qui gèrent bien les choses…*
Avoir des objectifs précis et accrocheurs et voir leur concrétisation	*Manque de temps et de disponibilité*
Importance de réalisations concrètes *Projets simples à réaliser pour un effet immédiat* *Projets multi-horizon et qui touchent toutes les tranches d'âges*	*Complexité du processus et du cadre* · *Appellation barbare, nombreux acronymes* · *Longueur du processus d'élaboration* · *Lenteur administrative*
Une communication efficace et récurrente *Publier régulièrement les actions initiées par la CLDR (les gens ignorent ce que la CLDR a permis de réaliser dans la commune)*	

Une sensibilisation particulière des jeunes adultes (voir leur disponibilité)	
Un encadrement externe, tel que la FRW (avec ses Post-it !)	
Ecouter et suivre les demandes des citoyens	
Mentionner les coûts des projets de la commune	

b. Réflexion en sous-groupes :

Répartis en deux groupes, les membres de la CLDR font part de leur réflexion individuelle. Ensuite, la FRW propose un exercice de créativité autour de la question *« Comment voyez-vous à l'avenir le rôle de la CLDR dans cette phase de mise en œuvre du PCDR ? ».* Les participants répartis en sous-groupes illustrent leur réponse au moyen d'une construction en LEGO. Chaque groupe explique ensuite son installation symbolique.

Voici ce qui ressort :

Groupe 1

Comment motiver les gens à s'impliquer dans une ODR (les amener en bus, les tirer avec un cheval, les menacer à coups de canon 😉) ? Blague à part, la CLDR doit être le pont entre les habitants et le Collège (que celui-ci soit d'une humeur de lion ou d'éléphant 😉). Le meuble dont les tiroirs coincent un peu symbolisent les dossiers à subsides qui sont de plus en plus complexes, moins accessibles. Le porche représente la porte d'entrée vers les villages.



Groupe 2



Dans l'idéal, la CLDR devrait inclure davantage de jeunes et jeunes adultes, puisqu'ils seront en priorité impactés par les choix d'avenir de la commune. Or ce public se projette à 2-3 ans maximum dans le temps. Le timing d'une ODR leur parle peu. Le vocabulaire est compliqué, le processus est lent. D'où l'importance de communiquer un maximum sur du concret.

➔ **La CLDR s'accorde avec le Collège sur la pertinence de ne recomposer la CLDR qu'après les élections communales 2024.**

5. DIVERS

- Acquisition d'un bâtiment à Forrières : la commune a acheté la maison située à gauche de la boulangerie de Forrières et souhaiterait activer une fiche du PCDR pour y développer du logement. Il

ne s'agit pas de logements sociaux tels que gérés par les AIS ou le CPAS mais de logements communaux à l'attention d'un public-cible : PMR, jeunes, intergénérationnel…

A priori, avoir un logement PMR au rez-de-chaussée et un logement-tremplin à l'étage serait le scénario idéal. Le Collège interroge la CLDR sur cette opportunité de créer du logement en activant une fiche du PCDR.

➔ **Celle-ci valide cette proposition et encourage la commune à investiguer davantage.**

- ***Les logements « tremplin »*** *: Logement locatif à loyer modéré, mis à la disposition de jeunes ménages par la Commune qui est propriétaire ; si le jeune ménage achète ou fait construire sur la commune, une partie des loyers versés lui sera restituée. Ce type de logements est subsidiable dans le cadre d'un PCDR.*
- ***Les logements intergénérationnels ou « kangourou » :*** *Logement locatif, conçu et aménagé par un pouvoir public, pour accueillir simultanément des jeunes et des aînés, en encourageant et en facilitant les interactions par l'échange de services.*

- Fiche-projet « Laboratoire de plein air »

Ce projet, émanant des réflexions du groupe forêt, consiste à créer un laboratoire en plein air de recherches appliquées sur l'évolution du territoire au regard des changements climatiques. Un partenariat avec les universités pourrait être conclu pour étudier l'ensemble des éléments naturels pouvant être impactés par les changements climatiques (évolution de la forêt, inondations…).

Dans le cadre d'un cours de 2ème année du programme bachelier bio-ingénieur de l'UCLouvain, l'Université recherche des sites à étudier (*étude des plantes et du sol décrite dans un petit rapport de 4 pages).* Bien sûr, la fiche-projet du PCDR est plus ambitieuse mais cela pourrait être un bon début pour tisser des relations avec l'Université. Si la commune est intéressée, elle doit se manifester d'ici le 22 septembre.

- Minute d'infos locales : le village de Charneux organise une dégustation de bière le samedi 30 septembre dès 18h. Bienvenue à tous !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

CLDR DE NASSOGNE

Jeudi 16 novembre 2023 – Nassogne

Présents :
Membres de la CLDR :
Marc QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Emilie QUIRYNEN, Léon GEORGES, Manuella BATTER, Marc TIMMERMANS, Martine MATHIEU, Jean François CULOT, Christine BREDA, Pierre BERNARD, Kévin JEANJOT ;
Invitée : Peggy VANDORPE ;
Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Excusés :
José DOCK, Yves MAIRY, Philippe LEFEBVRE, Linda PROTIN, Francis DANLOY

La FRW accueille les participants, présente l'ordre du jour et liste les personnes excusées. Les agents de développement informent également la CLDR de deux membres démissionnaires : Dominique Paulus et Claudine Bodart.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le 18 septembre dernier, outre le point sur les projets DR, la CLDR a mené une réflexion sur l'avenir de la Commission pour la phase de mise en œuvre du PCDR (son rôle au sein de la commune, le lancement éventuel d'actions, sa recomposition…).

➔ **La CLDR approuve le compte-rendu de cette réunion.**

2. PROJETS DU PCDR

1. Maison rurale et multi-services à Chavanne

La demande de convention pour le projet de Chavanne a bien été déposée lors de la session de septembre 2023. On attend des nouvelles de la Ministre !

2. Logements tremplin et PMR à Forrières

Suite à l'achat par la commune de la maison située à gauche de la boulangerie de Forrières, le Collège avait interrogé la CLDR sur l'intérêt d'activer une fiche du PCDR pour y développer des logements à l'attention de public-cibles : PMR, jeunes, intergénérationnel… Il avait donc été convenu que la fiche-projet « M2.01 » serait remaniée et étudiée en ce sens, puis présentée à la CLDR ce jour.
Pour ce faire, Florence et Séverine ont pu bénéficier de l'expertise de l'équipe FRW-ATEPA (Assistance territoire et patrimoine) pour vérifier la faisabilité, envisager les aménagements nécessaires (en particulier pour un logement PMR), et fournir un estimatif financier. En outre, la commune et la FRW ont pu visiter le bâtiment ce lundi. Après avoir projeté quelques photos et plans du bâtiment, la FRW expose le contenu de la fiche-projet à l'assemblée :

Le projet consiste en la création de 2 logements : 1 logement au rez-de-chaussée adapté PMR et 1 logement pour jeune ménage à l'étage, qui sera a priori loué selon le principe d'un logement tremplin.

Le logement PMR du rez-de-chaussée sera d'une superficie d'environ 65 à 70 m² et proposera :

- Un séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain avec WC ;
- Une chambre.

Afin de répondre aux normes en vigueurs (largeur de portes suffisantes, rotation, etc…), la partie arrière du garage actuel sera également exploitée.

Le logement de l'étage sera accessible par un escalier depuis le hall commun, il s'établira sur deux niveaux – l'étage +1 et le niveau sous toiture. Il proposera, sur une superficie de 100 à 110m² :

- Un hall d'accès ;
- Un grand séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain – WC ;
- Trois chambres ;
- Un coin bureau.

Un espace commun servira de local technique (chaudière, poubelles, vélos, etc.) dans la partie avant du garage. Les logements bénéficieront chacun d'un espace extérieur, jardin et/ou terrasse. Des places de stationnement seront également aménagées dont minimum une place PMR.

Le montant global des travaux est estimé à 875.798 € TVAC.
Les projets de logements (catégorie 4) étant subsidiés à 60% en « développement rural » (sur un montant maximal de 850.000€), la part prise en charge par le DR est de 510.000 € et donc la part communale de 365.798 €.

A noter que les caves, situées au niveau du jardin sur l'arrière de la maison mais en zone inondable, pourraient être aménagées pour une fonction publique (bureau, local commun, etc.) moyennant des aménagements adéquats (batardeau, etc.). Cette partie du projet ne sera de toute façon pas subsidiée en DR.

<u>Questions :</u>

- **Le montant est très élevé… la commune aura-t-elle l'occasion de prendre sa part en charge ?**
 Créer du logement est une priorité en matière de service public pour la commune de Nassogne. C'est en effet un projet qui ne sera pas rentable en lui-même mais qui constitue un atout indéniable pour la collectivité et un outil attractif pour les jeunes ménages. Concernant l'estimatif élevé du coût du projet, il reflète malheureusement une réalité : tous les projets publics ont connu une augmentation de +/- 40% depuis la crise sanitaire et énergétique. La commune n'a aucune prise sur cela.

- **Quel autre projet hypothèque-t-on en choisissant d'activer cette fiche-projet n°1 du lot 2 ?**
 La FRW explique que la première demande de convention pour la Maison rurale polyvalente de Chavanne n'est toujours pas signée par la Ministre… et que, l'opportunité liée à l'achat de ce bâtiment par la commune s'ajoutant à l'objectif de voir émerger des solutions de logements communaux constituent une raison idéale pour activer cette fiche-projet, même si elle relève du lot 2. Les autres projets du lot 1 restants sont le réseau de chaleur de Forrières qui n'est pas mûr pour débuter dès à présent, la halle de Forrières dont un projet a déjà été rentré dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de village » mais qui a été refusé et les aménagements de

biodiversité aux alentours de la future maison rurale polyvalente de Chavanne qui sont prématurés actuellement.

➔ **Les membres présents approuvent la demande de convention « Création de logements intergénérationnels ».**

➔ **Malheureusement, pour approuver une nouvelle demande de convention, le quorum imposé par le nouveau ROI doit être atteint, ce qui n'est pas le cas ce soir. La CLDR sera à nouveau convoquée dans les quinze jours pour valider cette décision par visioconférence.**

3. RETOUR EN IMAGES ET EN VIDÉO SUR LE SALON DES AÎNÉS

La première édition du « Salon du Bien Vieillir » qui s'est tenu le samedi 7 octobre 2023 à Nassogne a connu un beau succès ! Les nombreux stands, ateliers et conférences ont permis aux visiteurs de mieux connaître les différents services, activités et associations à destination des séniors. Difficile d'avoir une idée juste du nombre de visiteurs qui se sont succédés au fil de la journée mais certainement une centaine. Les exposants étaient également ravis de l'expérience car ils ont pu renforcer les liens et réseauter entre eux.

Au stand de la CLDR, c'est surtout la présentation du projet de Maison rurale de Chavanne qui a retenu l'attention. La consultation « quels sont les services manquants pour les aînés sur la commune ? » n'a par contre pas rencontré le succès escompté… sans doute parce que les services et activités pour aînés sont déjà bien présents ! Une seconde édition est d'ores et déjà annoncée pour le printemps 2025.

Un tout grand merci à Manuella, Martine, Yves et Léon qui se sont relayés pour tenir le stand aux côtés des agents de développement et grand bravo à Sophie Degand (agent communal en charge de l'organisation) et à José pour la coordination générale ! ☺

Lien vers la vidéo de TVLux sur l'événement : Nassogne: succès pour le premier salon du bien vieillir - TV Lux

4. PRÉSENTATION DES NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU SITE INTERNET COMMUNAL : E-GUICHET ET COMPTE CITOYEN – PAR PEGGY VANDORPE

La commune de Nassogne se montre de plus en plus proactive en ce qui concerne les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). La dernière avancée en date dans le domaine concerne le site internet communal et les possibilités offertes par l'e-guichet et le compte citoyen.

Peggy Vandorpe, agent communal en charge de la communication, fait une démonstration - en primeur - à la CLDR de ces nouvelles fonctionnalités.

L'espace citoyen accessible à partir du site internet de la commune permet de :

- Effectuer une démarche administrative (extrait de casier, compo de ménage, transfert compteur d'eau, réservation de salles, etc.)
- Prendre un rendez-vous en ligne avec un service communal (actuellement état civil)
- Contribuer à l'annuaire
- Proposer un événement

L'outil est sécurisé et s'adapte visuellement à une utilisation sur tablette ou gsm par exemple.

Il est également désormais possible de personnaliser son profil sur son « compte citoyen » et de sélectionner les éléments qui nous intéressent le plus et qui apparaitront dans notre fil d'actualité. (NB : l'ensemble de l'information reste visible sur le site internet, cette sélection ne concerne que le « compte citoyen »).

Une communication sur ces nouvelles fonctionnalités sera faite dans le prochain Info Flash.

➔ **C'est un outil qui va évoluer au fil des utilisations et du temps. N'hésitez pas à faire remonter toute proposition d'amélioration à Peggy.**

5. DIVERS

Néant.

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

CLDR DE NASSOGNE

Jeudi 30 novembre 2023 – en visio-conférence

Présents :
Membres de la CLDR : José DOCK, Vincent PEREMANS, Léon GEORGES, Jean François CULOT, Lynda PROTIN, Corentin LAMBERT, Yves MAIRY ;
Fondation rurale de Wallonie : Séverine SCHONNE

Excusés :
Martine MATHIEU, Marc TIMMERMANS, Francis DANLOY, Jean-Claude GRANDMONT, Marc QUIRYNEN, Manuella BATTER, Florence LESUISSE.

Préalable :
La dernière réunion de la Commission locale de Développement rural du 16 novembre 2023 n'a pas atteint le quorum citoyen nécessaire pour l'un des points à l'ordre du jour : l'activation et la validation de la fiche-projet relative à l'aménagement de logements intergénérationnels à Forrières. En conséquence et selon le ROI, une réunion « bis » de la CLDR se tient ce soir en visioconférence avec le même ordre du jour. En accord avec les participants, seul le point relatif à la fiche-projet « Création de logements intergénérationnels à Forrières » sera repris dans ce compte-rendu. Les autres points à l'ordre du jour, tous informatifs, sont détaillés dans le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2023.

1. SUIVI DU PCDR : ACTIVATION D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE CONVENTION

- **Logements tremplin et PMR à Forrières**

Suite à l'achat par la commune de la maison située à gauche de la boulangerie de Forrières, le Collège avait interrogé la CLDR le 18/09 sur l'intérêt d'activer une fiche du PCDR pour y développer des logements à l'attention de public-cibles : PMR, jeunes, intergénérationnel… Il avait donc été convenu que la fiche-projet « M2.01 » serait remaniée et étudiée en ce sens, puis présentée à la CLDR. Pour ce faire, Florence et Séverine ont pu bénéficier de l'expertise de l'équipe FRW-ATEPA (Assistance territoire et patrimoine) afin de vérifier la faisabilité, envisager les aménagements nécessaires (en particulier pour un logement PMR), et fournir un estimatif financier. En outre, la commune et la FRW ont pu visiter le bâtiment.

En parallèle à la projection de quelques photos et plans du bâtiment, la FRW expose en séance le contenu de la fiche-projet à l'assemblée virtuelle.

Le projet consiste en la création de 2 logements : 1 logement au rez-de-chaussée adapté PMR et 1 logement pour jeune ménage à l'étage, qui sera a priori loué selon le principe d'un logement tremplin.

Le logement PMR du rez-de-chaussée sera d'une superficie d'environ 65 à 70 m² et proposera :

- Un séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain avec WC ;
- Une chambre.

Afin de répondre aux normes en vigueur (largeur de portes suffisantes, rotation, etc…), la partie arrière du garage actuel sera également exploitée.

Le logement de l'étage sera accessible par un escalier depuis le hall commun, il s'établira sur deux niveaux – l'étage +1 et le niveau sous toiture. Il proposera, sur une superficie de 100 à 110m² :

- Un hall d'accès ;
- Un grand séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain – WC ;
- Trois chambres ;
- Un coin bureau.

Un espace commun servira de local technique (chaudière, poubelles, vélos, etc.) dans la partie avant du garage. Les logements bénéficieront chacun d'un espace extérieur, jardin et/ou terrasse. Des places de stationnement seront également aménagées dont minimum une place PMR.

Le montant global des travaux est estimé à 875.798 € TVAC.
Les projets de logements (catégorie 4) étant subsidiés à 60% en « développement rural » (sur un montant maximal de 850.000€), la part prise en charge par le DR est de 510.000 € et donc la part communale de 365.798 €.

A noter que les caves, situées au niveau du jardin sur l'arrière de la maison mais en zone inondable, pourraient être aménagées pour une fonction publique (bureau, local commun, etc.) moyennant des aménagements adéquats (batardeau, etc.). Cette partie du projet ne sera de toute façon pas subsidiée en DR.

Après la présentation du projet, la FRW fait état des réflexions survenues lors de la réunion de CLDR précédente. → Les participants à la visioconférence n'ont aucune question complémentaire.

➔ **La fiche-projet « Création de logements intergénérationnels » est donc basculée du lot 2 vers le lot 1 suite à l'opportunité du bâtiment acquis par la commune. La CLDR valide le contenu de la fiche-projet et marque son accord pour introduire une nouvelle demande de convention afin de solliciter les subsides du Développement rural pour concrétiser le projet.**

2. DIVERS

Néant.

Pour la FRW,

Séverine SCHONNE

CLDR DE NASSOGNE
REUNION DE PRÉPARATION DE L'ÉVÉNEMENT DE COMMUNICATION SUR LE PCDR

JEUDI 9 MARS 2023 – SALLE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Programme communal de Développement rural de Nassogne a été approuvé par le Gouvernement wallon le 23 février 2023 : en route pour 10 années de concrétisation des actions et projets repris dans le PCDR !

➔ Voici une excellente raison d'organiser un grand événement de communication !

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- ✓ Fêter et fédérer les habitants autour du PCDR
- ✓ Permettre à la population de se réapproprier le contenu du PCDR
- ✓ Communiquer à l'ensemble de la population sur les avancées de l'ODR
- ✓ Recruter de nouveaux membres et lancer des actions avec les habitants

Lors de la dernière réunion de CLDR du 31 janvier 2023, les membres présents ont brainstormé sur le sujet et émis quelques pistes de réflexions pour le présent groupe de travail :

- **Une journée festive** sous forme de jeu pour toucher et fédérer tous les publics
- ***Quand ?*** si possible aux beaux jours (début juin ?)
- ***Où ?*** A Chavanne pour mettre en avant le premier projet du PCDR
- ***Quoi ?*** un jeu à définir (quizz, rallye…) en exploitant l'espace alentour pour installer des stands abordant les autres projets en DR mais aussi BiodiverCité. Penser à un gain pour les participants 😉
- ***Partenaires potentiels ?*** Les jeunes et l'animateur de rue (puisqu'un espace extérieur leur est dédié), les ainés et le CCCA (vu le projet de maison des aînés), le PCDN (vu le projet de mare et zones humides), l'école qui pourra expliquer sa pédagogie active, le comité de parents (existant ?), le centre culturel, la crèche, etc…

ACTIONS DE COMMUNICATION (À MENER EN PARALLÈLE DE L'ÉVÉNEMENT) :

- **Une communication écrite**, type « mini-PCDR », sera diffusée dans le bulletin communal → *OK dans le prochain Flash Info ;*
- **Une capsule 100% Nassogne** expliquant le PCDR ;
- **Communiqué de presse + promotion sur FB + sites communal et ODR + toutes-boites** pour annoncer l'événement

➔ **Cette base de réflexion est validée et la FRW invite les membres présents à préciser l'événement afin de le rendre opérationnel.**

Présents :
Membres de la CLDR :
Marc QUIRYNEN, José DOCK, Martine MATHIEU, Manuela BATTER, Vincent PEREMANS, Marc TIMMERMANS, Philippe LEFEBVRE, Linda PROTIN, Emilie QUIRYNEN, Corentin LAMBERT
Agent-relais communal PCDR : Peggy VANDORPE
Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Excusés : André BLAISE, Christine BREDA, Jean-François CULOT, Francis DANLOY, Claudine BODART, Yves MAIRY

CONCRETEMENT, VOICI COMMENT CET EVENEMENT VA S'ORGANISER :

TITRE DE L'EVENEMENT : Festif'avenir (+ reprendre le logo du PCDR)

QUAND ? Le dimanche 4 juin, entre 14h et 17h (drink de clôture) – départ des groupes entre 14h et 15h maximum.

OÙ ? Sur le site de l'école de Chavanne (dans l'école mais aussi aux environs) → prévoir chapiteaux, tonnelles. *!!! Envisager le parking et la circulation (prévoir une boucle ?) !!!*

QUOI ? Jeu d'équipe (entre 4 et 8 personnes, au maximum intergénérationnelle, sur inscription). Pour le fun, chaque équipe portera un nom qu'elle aura choisi. Même si la promo de l'événement se fera via le Flash Info et un toutes boites, la CLDR devra prendre son bâton de pèlerin pour inciter un maximum d'équipe à s'inscrire.

Chaque équipe disposera de 2h pour répondre à 10 questions relatives au PCDR (*NB : une question subsidiaire permettra de faire remporter 3 paniers garnis lors du drink de clôture.)* Pour répondre à ces questions, elles se rendront de stand en stand. A chaque stand, une petite épreuve les attendra ainsi qu'une explication relative au PCDR et permettant à l'équipe de répondre à l'une des questions posées sur leur feuille de route. Il s'agira de veiller à ce que la difficulté des épreuves varie de stand en stand pour que chaque membre/génération de l'équipe y trouve son compte 😉

STANDS (ce qui a déjà été évoqué) :

1) Stand « école » : objectif = faire découvrir et promouvoir leur pédagogie alternative. Epreuve : course en sacs ?
2) Stand « PCDN » : objectif = présenter les projets concrets menés dans le cadre de BiodiverCité (et en particulier l'aménagement de la zone humide prévue dans le projet de Chavanne)
3) Stand « CLDR » : objectif = donner envie à de nouveaux citoyens de s'impliquer dans la CLDR *(en bonus, Vincent fera du ramdam pour inciter les gens à s'engager)* Epreuve : inventez la véritable histoire de Saint-Monon (principe : inventer une histoire en équipe sur base de dés qui définissent un lieu, un personnage et un objet).
4) Stand « crèche » : objectif = ? Epreuve : reconnaitre le goût de différents ingrédients les yeux bandés ou langer un bébé avec un lange lavable ou ?
5) Stand « CCCA » : objectif = présenter le projet de maison d'accueil communautaire. Epreuve : jeu du clou ? (NDLR : en profiter pour faire la promo du salon des aînés)
6) Stand « jeunesse » : objectif : présenter les projets du PCDR en lien avec la jeunesse et en particulier celui qui prendra place à Harsin. Epreuve : jeu de massacre (avec le portrait des mandataires 😉)
7) Stand « centre culturel » : objectif = montrer les liens entre le PCDR et les autres acteurs de la commune. Epreuve : amener une touche plus artistique dans l'événement. Par exemple : décorer en équipe un support (à définir – pièce de puzzle ?) dans le but de réaliser une œuvre/fresque commune qui prendra place à Chavanne (soit dans la future maison multiservices, soit à l'école, soit à la crèche, soit en extérieur)
8) Stand « présentation des projets du nouveau PCDR »
9) Stand « connaissez-vous les anciens projets PCDR ? » : épreuve : identifier grâce à un morceau de photos le plus de réalisations PCDR
10) NDLR : stand « bois-énergie » ? A voir si un projet de ce type s'adjoindrait au projet de Chavanne ? Epreuve : pêche aux canards dans des pellets.

CLOTURE : drink avec verre de l'amitié offert par la commune, court discours des élus, annonce des équipes gagnantes à la question subsidiaire → remise des prix

INTENDANCE (en-cas sucrés, salés, boissons) : l'idée est que l'événement puisse profiter aux associations/comités locaux (association de parents ? école, club des jeunes…) → **à contacter.**
Si besoin, faire appel à des foodtrucks ?

A creuser : prévoir un goodies à distribuer, remettre aux participants un folder de synthèse sur le PCDR, ambiance fête foraine (décos, saveurs ?), animation musicale, mettre à dispo des jeux en bois pour « patienter » si stands sont occupés, espace sympa pour prendre un verre (ballots avec couvertures, ambiance champêtre/rurale…)…

PROCHAINE REUNION : le 3 avril à 19h30 (lieu à confirmer dans l'invitation).
D'ici là, la FRW contactera les partenaires envisagés afin de les convier à cette réunion de travail.

Merci beaucoup pour votre implication dans la préparation de cet événement !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

CLDR DE NASSOGNE

REUNION DE PRÉPARATION DE L'ÉVÉNEMENT
DE COMMUNICATION SUR LE PCDR

Lundi 3 avril 2023 – école de Chavanne

CONTEXTE :

Le PCDR ayant été approuvé par le Gouvernement wallon, la CLDR souhaite organiser un grand événement de communication, ouvert à toute la population dans le but de :

- ✓ Fêter et fédérer les habitants autour du PCDR
- ✓ Permettre à la population de se réapproprier le contenu du PCDR
- ✓ Communiquer à l'ensemble de la population sur les avancées de l'ODR
- ✓ Recruter de nouveaux membres et lancer des actions avec les habitants

➔ « FESTIF'AVENIR » :

- Le dimanche 4 juin sur le site de l'école de Chavanne
- De 14h et 17h : grand jeu par équipe (départ des groupes entre 14h et 15h maximum)
- 17h : drink de clôture avec discours officiel et remise de prix

ORGANISATION DU JEU

Les équipes, inscrites au préalable, se rendront au stand d'accueil pour recevoir une feuille de route avec 10 questions relatives au PCDR. Elles disposeront de 2h pour y répondre en se rendant de stand en stand, dans l'ordre de leur choix, où une petite épreuve les attendra. Il s'agira de veiller à ce que la difficulté des épreuves varie de stand en stand pour que chaque membre/génération de l'équipe y trouve son compte 😉.

Présents :
Membres de la CLDR :
Marc QUIRYNEN, José DOCK, Manuella BATTER, Vincent PEREMANS, Philippe LEFEBVRE, Linda PROTIN, Emilie QUIRYNEN, Corentin LAMBERT, Jean-François CULOT, Yves MAIRY, Dominique PAULUS, Pierre BERNARD, Jean-Claude GRANDMONT, Marjorie FÉLIX
Partenaires extérieurs :
Abdul BIYIK, animateur de rue ; Claire MESSAY, Directrice de la crèche ; Olivier BANDE, Directeur de l'école, Justine BAUDOT, Directrice du Centre culturel ; Catherine LEVA, OCT et PCDN
Echevines : Florence ARRESTIER et Marie-Alice PEKEL
Agent-relais communal PCDR : Peggy VANDORPE
Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Excusés : Marc TIMMERMANS, Martine MATHIEU, Léon GEORGES

STAND ET OBJECTIF	PARTENAIRE	EPREUVE -CONTENU	MATERIEL	COMMENTAIRE EVENTUEL
Accueil et départ des groupes	Emilie, Linda et Florence		Liste des inscriptions, et feuillets à distribuer (+ prévoir un plan du site ?)	La vente des tickets boissons, etc. pourrait se faire à cet endroit.
1.Ecole : faire découvrir la pédagogie alternative proposée	Ecole : M. Bande, les instits + parents et enfants	Expo sur les grands courants de peinture réalisée par les enfants avec quizz sur l'expo + en // du jeu : visite de l'école par les enfants	Prévu par l'école	
2.PCDN : présenter ce qu'est BiodiverCité + projet de zone humide de Chavanne (cf. fiche PCDR)	Catherine Leva + Marie-Alice	A préciser. Suggestions : - Relier l'animal à son habitat - Reconnaitre des plantes/feuilles - Bombes à graines - Jeu sur les fruits/légumes (cf. La mauvaise herbe)	A préciser	
3. CLDR : donner envie aux citoyens de rejoindre la Commission	Manu + Vincent en homme sandwich !	Réécrire l'histoire de Saint-Monon	Dés/cartes: -Lieux -Héros -Objets Liste pour recueillir les candidatures des personnes intéressées par la CLDR	
4. Crèche	Claire Mossay et son équipe	Kim goûts sur les panades « natures » pour bébé	Petits pots, beaucoup de cuillères, foulards	

		Ou exercice de changement de lange d'un bébé Ou… ? A déterminer par l'équipe		
5. CCCA : présenter le projet de maison d'accueil communautaire + salon des aînés	CCCA + José	Jeu du clou	Tronc, marteaux, clous de différentes tailles	(Attention que cela peut prendre du temps)
6. Jeunesse : projets PCDR axés « jeunes », en particulier celui de Chavanne	Abdul + les jeunes	Jeu de massacre des mandataires	Boites de conserves Balles de tennis	
7. Centre culturel : montrer le caractère transversal du PCDR	Justine et son équipe ? Jean-François Culot	Décorer un support pour créer une œuvre collective qui prendrait place dans/sur le nouveau projet de Chavanne A préciser par l'équipe CC.		
8. Présentation des projets du PCDR 2023-2033 : remise d'un folder de synthèse sur le PCDR	José si le CCCA est autonome	Enigme à déchiffrer qui incite les participants à parcourir l'ensemble des projets du PCDR en détail	Listing projets ou infos dans le folder distribué	
9.Anciens projets réalisés via le PCDR	Vincent (+ Marc Timmermans ?)	Identifier via des morceaux de photos un maximum d'anciens projets réalisés grâce aux précédents PCDR	Roll ups réalisés pour les 25 ans de DR à Nassogne	
10. Bois-énergie : mise en valeur des efforts consentis par la commune vers les énergies renouvelables. Projet potentiel à Chavanne ?	Francis Flahaux	Pêche aux canards dans les pellets		

EN MARGE DES STANDS

Plusieurs animations libres seront également prévues. Cela permettra d'occuper les équipes entre les visites aux différents stands.

- Visite guidée de l'école par les enfants
- Jeux en bois géants → voir avec la bibliothèque
- Moments « conte » → voir avec la bibliothèque
- Jeux d'extérieurs accessibles pour les plus petits dans le jardin de la crèche
- *Grimage ? Beatbox ? Photomaton ?*

BAR ET RESTAURATION

L'idée est de proposer à une association locale de prendre ce volet en charge, occasion pour elle de faire quelques bénéfices.

- L'école et la crèche sont intéressés. Mme Mossay et M. Bande en parlent à leur équipe respective et nous reviennent pour confirmer et, le cas échéant préciser s'il s'agit du bar, encas sucrés ou salés. Le but étant d'être complémentaires.
- Abdul contacte les jeunes pour voir si l'un ou l'autre veulent donner un coup de main.
- Aspects pratiques :
 - pour simplifier, on prévoira une caisse unique de vente de tickets. Les bénéfices seront reversés à l'école et à la crèche sur base des tickets reçus.
 - bien penser la localisation en fonction de point d'eau et électricité
 - s'il fait chaud, prévoir une remorque frigo pour les boissons et/ou la roulotte de chantier aménagée pour le marché de Forrières

Penser au ravitaillement des bénévoles également (sandwiches…).

DÉCOR-AMBIANCE :

- Animation musicale : sonorisation du site
- Ambiance fête foraine : ex : photophores, lampions, fanions, guirlandes, bouquets de fleurs, couvertures, moulins à vent (penser à décorer aussi le chapiteau) … En mode « faits mains » si possible, version « récup » !
- Mât et drapeaux pour localiser chaque stand

ORGANISATION DU SITE

- Afin de se prémunir d'éventuelles intempéries, les stands seront logés dans les chalets répartis sur le site, sauf l'expo de l'école qui se fera dans la grande pièce centrale de l'école.
- Un grand chapiteau sera dressé dans la cour pour le bar, le drink de clôture (et éventuellement certains stands ou jeux)
- Les toilettes de l'école seront accessibles
- Prévoir des poubelles supplémentaires
- Une zone détente sera prévue avec parasols, tables basses, sièges (en palette et/ou ballots et/ou souches d'arbres ou tables et bancs de brasseur…)
- Pour le parking :
 - La rue sera mise en sens unique
 - Penser à un arrêté de police, un fléchage et des barrières Nadar !

⚠ **Prévoir assurance – SABAM – déclaration d'événement - accord pompiers…**

DRINK DE CLÔTURE :

- A 17h, tout le monde se retrouve pour le drink de clôture, avec discours des mandataires et remise des prix.
- Le prix = paniers garnis avec des produits locaux (tirage au sort ou réponse à une question subsidiaire. Ex : *combien de personnes se sont investies pour faire de cet événement une réussite ?)*
- Distribution goodies aux couleurs du PCDR (ex : sac réutilisable…) ?
- Prévoir : sono, micro, manges debout
- Verre de l'amitié organisé par la commune

COMMUNICATION :

- Un article est déjà paru dans le Flash Info ; il s'agira également d'envoyer un toutes-boites pour permettre à toute la population de s'inscrire en équipe et de participer
- Teaser (= bande annonce de l'événement) à créer avec l'aide d'Abdul (interviews de Manuella, Emilie, José, Vincent, Olivier) et à diffuser en amont via les canaux de communication de la commune et des partenaires
- Vidéo le jour j pour « humaniser » le PCDR et son contenu, avec l'aide d'Abdul (pour autant qu'il trouve des jeunes pour le remplacer sur le stand 😉)
- Rédiger le folder de synthèse du PCDR qui sera distribué dans l'un des stands (cf. ci-dessus).

PROCHAINE REUNION : le 16 mai à 19h30 à l'école de Chavanne

Merci beaucoup pour votre implication dans la préparation de cet événement !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

CLDR DE NASSOGNE

REUNION DE PRÉPARATION DE L'ÉVÉNEMENT
DE COMMUNICATION SUR LE PCDR

Lundi 16 mai 2023 – école de Chavanne

Présents :
Membres de la CLDR :
Marc QUIRYNEN, José DOCK, Manuella BATTER, Vincent PEREMANS, Marc TIMMERMANS, Martine MATHIEU, Linda PROTIN, Emilie QUIRYNEN, Jean-François CULOT, Francis DANLOY ;
Partenaires extérieurs :
Abdul BIYIK, animateur de rue ; Claire MOSSAY, Directrice de la crèche ; Olivier BANDE, Directeur de l'école ;
Echevines : Florence ARRESTIER et Marie-Alice PEKEL ;
Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Excusés :
Peggy VANDORPE, Philippe LEFEBVRE, Léon GEORGES, Yves MAIRY, Dominique PAULUS, Marjorie FÉLIX, Catherine LEVA, Justine BAUDOT, Christine BREDA

La FRW accueille les participants, présente l'ordre du jour et liste les personnes excusées. A noter que le Centre culturel ne sera finalement pas présent lors de l'événement au vu de sa charge de travail.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION :

Notre événement de communication autour du PCDR arrive à grands pas.
Cette réunion vise à faire le point sur les avancées et à passer les stands en revue afin de lister les tâches et de les répartir.

➔ **Pour rappel : « Festif'avenir » :**

- Le dimanche 4 juin sur le site de l'école de Chavanne
- De 14h et 17h : grand jeu par équipe de 4 à 8 personnes (départ des groupes entre 14h et 15h maximum) - Passer de stand en stand, y recevoir de l'information en lien avec le PCDR, réaliser une épreuve ludique et répondre à une question
- 17h : drink de clôture avec discours officiel et remise de prix

GÉNÉRALITÉS :

- **Communication :**
 - Le « Flash Info » est paru ;
 - Le teaser réalisé par Abdul grâce au concours de Manuella et Vincent (merci) a été diffusé début mai ;
 - Le toutes boites a été distribué les 11 et 12 mai ;
 - La FRW a réalisé un folder de synthèse du PCDR qui sera distribué lors de l'événement ;
 - Des affiches et flyers sont disponibles à la commune près de Peggy.



A VOUS DE JOUER : faites du « bouche à oreilles », partagez les mails et sur FB pour avoir un max d'inscrits. La FRW enverra également un modèle de mail à transférer en « toutes malettes » via l'application des écoles communales et au personnel communal. **Clôture des inscriptions le 25/05.**

- **Budget :** sur base d'une proposition établie suite à la dernière réunion, le Collège a marqué son accord pour
 - la prise en charge de la location d'une remorque-frigo,
 - les frais de prestation de l'Harmonie,
 - les frais Unisono,
 - du matériel de décoration (mais un max de recup),
 - 3 paniers garnis,
 - le verre de l'amitié.

- **Intendance :** la commune ne pouvant pas vendre, ni fournir un fond de caisse, l'intendance sera prise en charge par deux seules associations ;

 1. L'école (référent Olivier Bande)
 - *Bar, crêpes, popcorn et tarte*
 - *Vente depuis une classe ouverte vers la cour*

 2. « M. Hibou » (référente Dominique Paulus)
 - *Stand barbes à papa + roulotte de Gisèle avec beignets et croustillons...*
 - *!!! Préciser la localisation pour accès facile à l'électricité notamment !!!*

 ➔ Chaque association gèrera sa propre caisse, ses propres stocks et prévoit des tarifs à afficher. La commune communiquera le nombre d'inscrits dès la fin de la période d'inscription afin de permettre aux associations de s'organiser.

 Des tickets seront donnés par la commune aux bénévoles et à l'harmonie. La commune remboursera aux deux associations.
 Pour le verre de l'amitié offert par la commune, il n'y aura que du jus et du crémant. Les visiteurs qui voudront autre chose iront au bar et payeront leur verre. Il n'y aura ainsi pas de concurrence avec le bar de l'école.
 Les bénéfices de M. Hibou compenseront les frais de matériel mis à disposition pour la déco par l'association.

- **Ambiance générale « fête foraine » :**
 - <u>Animation musicale :</u>
 - L'Harmonie : X personnes → confirmation en attente
 - Prévoir une tonnelle (OCT) + 1 chaise/ pers. + tickets boissons
 - Prévenir et payer Unisono → Abdul s'en charge (fait)

 - <u>Espaces « communs » - hors stand</u>
 - Prévoir une ou 2 tonnelles centrales → José contacte OCT
 - Chapiteau dressé dans la cour → Marc prête le sien
 - 10 manges debout + housses → Peggy réserve
 - Réserver tables, bancs, chaises → Peggy réserve
 - Jeux extérieurs → la crèche

- Espace « détentes » : parasols, couvertures → chacun prévoit
- Espace « photos » : cadre, accessoires sur piques, chalet → FRW
- Stand « souvenir »/atelier créatif : personnalisation d'un pot en terre cuite avec le logo de l'événement au pochoir + plantation d'une graine de tournesol ou herbes… → sous tonnelle / en autonomie → voir avec Peggy pour matériel
- Visite guidée de l'école à deux moments clés (15h et 16h30) → prévoir affiche avec horaire (FRW)
- Jeux en bois → la bibliothèque de Marche prête déjà des jeux à l'école de Bande qui a sa fancy-fair le même jour. Alternatives à trouver : pétanque, molki, jeu en bois « home made » → José y regarde
- Conte : après discussion, il s'avère que le concept de l'événement n'est pas propice à cette activité de conte

- Décoration : Dominique et Marjorie ont organisé des ateliers pour confectionner de la déco à placer sur tous le site :
 - Panneau d'accueil + ajouter logo en A3 plastifié
 - Fleurs en papier crépon, guirlande de fanion pour le chapiteau et les chalets
 - Guirlandes de lampes de couleur via Corentin (attention prise nécessaire)
 - Affiches/ballons avec noms des stands

LES STANDS :

Fonctionnement

A l'accueil, chaque équipe recevra une feuille de route comprenant pour chaque stand une case à signer (= vérifier le passage à chaque stand) + la question posée (1 question/stand) avec un espace pour y répondre. Une fois cette feuille de route complétée, l'équipe la dépose dans l'urne avant 16h45. Tous les questionnaires complets et corrects feront partie du tirage au sort pour gagner un des 3 paniers garnis (remis lors du vers de l'amitié).

Réflexion en sous-groupe par stand

Définition précise du contenu de chaque stand (épreuve, question, contenu, déco, matériel, etc.)
➔ Voir tableau annexe.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- **A définir :** visite du site pour faire un plan d'implantation des chalets, chapiteau et tonnelles → un ouvrier, Peggy et la FRW
- **Vendredi :** montage des chalets, amener les tables, chaises, tonnelles … + roulotte de Gisèle → les ouvriers
- **Samedi après-midi (15h-18h) :** montage du chapiteau → Marc Timmermans, José, Vincent **+ ???**
- **Dimanche :** rendez-vous à 10h pour installer et décorer les stands → tous !!!

Merci beaucoup pour votre implication dans la préparation de cet événement !

Pour la FRW,
Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural
Commune de Nassogne

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

Marloie, le 2 février 2023

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CLDR – N°16
Maison de village de Grune, le 31 janvier 2023

Présents :
- José Dock, Marc Quirynen, Yves Mairy, Jean-François Culot, Francis Danloy, membres de la CLDR.
- Peggy Vandorpe, agent relai communal.
- Florence Lesuisse et Séverine Schonne, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés :
Vincent Peremans, Claude Grandmont, Christine Breda, Léon Georges, Emilie Quirynen, Martine Mathieu, Manuella Batter

ACCUEIL

José Dock accueille les participants à cette réunion et les remercie de leur présence.

Contexte :

En guise d'introduction, le FRW rappelle que le PCDR a été approuvé par la CLDR le 28 juin dernier ainsi que par le Conseil communal le 28 septembre. Une délégation de la commune composée de Marc Quirynen, José Dock, Peggy Vandorpe, Florence Lesuisse, Stéphane Mottiaux ainsi que Martine Mathieu - qui a eu la gentillesse de représenter la CLDR - est ensuite allée défendre le projet de PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT) le 18 novembre 2022. Les questions ont été assez nombreuses mais le rendez-vous fut concluant puisque le PAT a remis un avis favorable pour une validité de 10 ans. Le PCDR est maintenant en attente d'approbation par le Gouvernement wallon. Il faut donc attendre cette approbation avant d'introduire une demande de convention pour obtenir un financement « Développement rural » pour réaliser le premier projet.

Cela dit la CLDR peut déjà être active sur certains points comme, préparer une communication vers le grand public et lancer quelques projets immatériels.

Elle peut également se féliciter et fêter les étapes accomplies jusqu'ici ! ☺

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28/06/22

Le compte-rendu de la dernière réunion du 28/06/2022 est approuvé sans modification.

2. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

Pour rappel, toute commune qui bénéficie de subsides du Développement rural est légalement tenue de rédiger annuellement un rapport qui comprend l'état d'avancement des conventions, le rapport de la CLDR, le rapport comptable et la programmation des projets à réaliser. La FRW présente ce rapport à l'assemblée.

➔ **La CLDR n'émet aucune remarque sur le rapport annuel qui peut donc être soumis à l'approbation d'un prochain Conseil communal.**

NB : une fois approuvé par le Conseil, le rapport sera disponible sur le site internet de l'ODR nassogne-odr.info dans l'onglet « Tout savoir de l'ODR » - documents utiles.

3. MISE EN ŒUVRE DU PCDR : PROJETS IMMATÉRIELS

Sans attendre l'approbation du PCDR, la commune, la CLDR ou des associations locales peuvent dès à présent participer à la concrétisation des projets immatériels.

Après avoir fait le tour des actions du lot 1 reprises ci-dessous, les participants se concentrent sur *l'Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés*.

- I-1.01 – Mise en place de capsules vidéo
- I-1.02 – Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts
- I-1.03 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie
- I-1.04 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)
- I-1.05 – Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés

En effet, la demande était assez forte lors des consultations, et ce public a été particulièrement fragilisé durant la pandémie. Il est temps de recréer du lien social et de communiquer sur les services existants. Le CCCA qui s'est réuni récemment est prêt à se mobiliser autour de la mise en place d'un **salon des aînés.**

<u>Quelques éléments sont déjà sur la table :</u>

- Un évènement sur deux jours (le week-end du 23 et 24/09/2023) à Nassogne (maison rurale et maison de village) ;
- Rassemblant des associations, services communaux, paracommunaux qui pourront donner des informations ciblées aux visiteurs. Une quarantaine d'exposants potentiels ont déjà été recensés.
- Il y aura aussi des ateliers (ex : découverte gym douce, comment utiliser des applications telle que Itsme, le TEC…, etc.) ;
- Une activité culturelle pourrait aussi être programmée pour élargir les publics intéressés ;
- Le Proxibus pourrait être mobilisé pour amener les citoyens à l'événement.

!!! Attention que le public sont les séniors mais aussi les familles de ceux-ci pour qu'ils puissent découvrir les services de manière conviviale et pas dans l'urgence quand un souci se présente. Mettre un visage sur un nom aide aussi les aînés franchir le pas pour une demande d'aide. Il serait intéressant de voir comment communiquer autour de l'événement pour qu'un large public se sente concerné. !!!

➔ **Un groupe mixte avec les membres intéressés de la CLDR et du CCCA sera mis en place pour préparer l'évènement. Si vous êtes intéressés, merci de vous signaler à la FRW ou à José.**

4. COMMUNICATION / RETOUR À LA POPULATION SUR LE PCDR

Le nouveau PCDR de Nassogne est bien sûr un guide pour les élus mais il appartient également à l'ensemble des habitants qui ont participé de près ou de loin à son élaboration. Les différents confinements liés au Covid 19 ont, par la force des choses, distendu les liens entre la CLDR et la population. Il est donc important de revenir vers celle-ci par des actions de communication autour du PCDR.

Les objectifs sont multiples :

- ✓ Fêter et fédérer les habitants autour du PCDR
- ✓ Permettre à la population de se réapproprier le contenu du PCDR
- ✓ Communiquer à l'ensemble de la population sur les avancées de l'ODR
- ✓ Recruter de nouveaux membres et lancer des actions avec les habitants

Cette communication peut prendre différentes formes : un document, des articles dans différents médias, un événement festif… C'est à la CLDR de voir quelle forme elle veut lui donner.

Voici une synthèse des échanges en séance :

- **Une communication écrite**, type « mini-PCDR », sera diffusée dans le bulletin communal ;
- **Une capsule 100% Nassogne** expliquant le PCDR **;**
- **Une journée festive** sous forme de jeu pour toucher et fédérer tous publics sera programmée :
 - ***Quand ?*** si possible aux beaux jours (début juin ?)
 - ***Où ?*** A Chavanne pour mettre en avant le premier projet du PCDR
 - ***Quoi ?*** un jeu à définir (quizz, rallye…) en exploitant l'espace alentour pour installer des stands abordant les autres projets en DR mais aussi BiodiverCité. Penser à un gain pour les participants 😉
 - ***Partenaires potentiels ?*** Les jeunes et l'animateur de rue (puisqu'un espace extérieur leur est dédié), les ainés et le CCCA (vu le projet de maison des aînés), le PCDN (vu le projet de mare et zones humides), l'école qui pourra expliquer sa pédagogie active, le comité de parents, le centre culturel, etc…
 - ***Publicité :*** un toutes-boîtes (ce sera trop tard pour le BC), les réseaux sociaux. Pourquoi pas des panneaux intrigants dans les différents villages ?

➔ **Les premières pistes sont donc ainsi lancées. Pour préparer concrètement l'événement, un groupe « communication » sera mis en place. Les membres de la CLDR intéressés peuvent se manifester auprès de la FRW.**

5. DIVERS

- **Appel à projets : « Vis mon village » - 5000€ max'/projet – ouvert jusqu'au 27/03/2023**

En partenariat avec la Wallonie, la Fondation Roi Baudouin lance un nouvel appel à projets « Vis mon village », destiné à améliorer la qualité de vie dans les villages et à renforcer la cohésion sociale entre les habitants.

Les projets soutenus porteront sur :

- La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble, …)
- La solidarité (entraide mutuelle, échange de services, …)
- Les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire, …)
- La conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers, …)

- L'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre, …)

Les projets peuvent être introduits par des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. *Les projets portés par une commune, un CPAS ou un service communal (PCS, …) ne sont pas éligibles.*

Lien utile : https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-4

Pour fêter la finalisation de l'élaboration du PCDR, les membres présents partagent de petits en-cas qu'ils ont apportés, salés (fromage, charcuterie…) ou sucrés (cake à la cannelle, galettes), autour d'un verre offert par la commune.

Merci pour votre participation !

Florence Lesuisse et Séverine Schonne,
Agents de développement

CLDR DE NASSOGNE

Lundi 18 septembre 2023 – Nassogne

<u>Présents</u> :
Membres de la CLDR :
Marc QUIRYNEN, José DOCK, Léon GEORGES, Yves MAIRY, Marc TIMMERMANS, Martine MATHIEU, Jean François CULOT, Christine BREDA, Pierre BERNARD ;
Invitée : Florence ARRESTIER ;
Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

<u>Excusés</u> :
Emilie QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Manuella BATTER, Peggy VANDORPE, Philippe LEFEBVRE, Jean-Claude GRANDMONT, Dominique PAULUS, Marjorie FÉLIX

La FRW accueille les participants, présente l'ordre du jour et liste les personnes excusées.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 JANVIER 2023

La dernière réunion plénière de la CLDR (le 31 janvier 2023) avait permis de dresser les grandes lignes de l'événement de communication autour du PCDR ainsi que du futur salon des aînés.

➔ **La CLDR approuve le compte-rendu de cette réunion.**

A noter que, les membres de la CLDR et différents partenaires se sont également réunis à trois reprises (09/03, 03/04 et 16/05) pour préparer l'événement de com' intitulé *Festif'avenir*. La FRW revient en images sur ce beau moment qui a fédéré les élus, la CLDR, différents partenaires (dont la crèche, l'école de Chavanne, le PCDN, l'Harmonie communale, le CCCA, les jeunes…) et la population. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes sur le site.

Encore un tout grand merci à tous !

2. SUIVI DE PROJET : LA MAISON RURALE ET MULTI-SERVICES DE HARSIN

Maintenant que le PCDR est approuvé, la commune a la possibilité de demander des subsides pour la mise en œuvre des projets. Le dépôt des demandes de convention se font à deux moments de l'année : au 15 septembre et au 15 mars. Afin d'introduire une demande de convention pour le projet de Chavanne dès la session de septembre 2023, la commune et la FRW ont rencontré Edgard Gabriel du SPW-DR ainsi que Chantal Berque, Coordinatrice accueil ONE. Si la philosophie du projet et ses différentes fonctions restent inchangés, le DR (Développement rural) a demandé quelques modifications ; à savoir :

- La création d'une fiche-chapeau donnant une vision globale du site de Chavanne étant donné que ce dernier est concerné par deux fiches-projets :
- Fiche M-1.03 : Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
- Fiche M-1.04 : Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne

- L'intégration de la crèche dans le projet et de ce fait, reprendre l'intitulé maison **rurale** et multi-services puisque la crèche relève des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- En ce qui concerne la crèche, selon Madame Berque, il est peu probable d'obtenir un financement pour une nouvelle construction dans un prochain Plan Cigogne. La commune peut par contre espérer un financement pour du personnel si la capacité d'accueil est augmentée de 7 places supplémentaires. Par ailleurs, les modules actuels de la crèche, acquis et placés par la commune à Chavanne, sont de bonne qualité et très fonctionnels. Au vu de ces éléments, il est convenu d'ajouter un module supplémentaire et d'habiller, isoler et ventiler les modules existants afin de les rendre permanents et ainsi éviter l'investissement d'une nouvelle construction.
- En outre, maintenir la crèche sur son emplacement actuel permet également d'implanter la maison rurale et multiservices à sa gauche et donc d'avoir le bâtiment à front de voirie en zone d'habitat (et de ne pas devoir empiéter sur la zone agricole) et de laisser l'espace arrière pour le développement de la fiche « aménagement d'espace de convivialité ».



Le coût du projet a été actualisé est s'élève à 1.810.353€, dont 680 000€ pris en charge par le DR.

3. LANCEMENT D'ACTIONS (PARTICIPATION AU SALON DES AÎNÉS…)

A côté des gros projets d'infrastructure, la CLDR peut lancer des actions. Ainsi, lors de la dernière réunion de CLDR, nous avions réfléchi avec les membres présents autour de l'action de mise en place du salon des aînés… qui se concrétise sous le vocable plus attractif de « Salon du Bien Vieillir à Nassogne ».

Voici les éléments qui étaient ressortis :

- Proposer un événement idéalement sur un we, à Nassogne village ;
- Obtenir un max d'exposants parmi les associations, services communaux, paracommunaux pour donner des infos ciblées aux visiteurs ;

- Proposer des ateliers (gym douce, itsme, applications TEC…) ;
- Programmer une activité culturelle (spectacle, cinéma) pour élargir le public intéressé ;
- Mobiliser le Proxibus pour véhiculer les citoyens vers l'événement.
- Ne pas se limiter au public sénior, viser aussi les jeunes retraités et les familles/aidants proches

Nous avions proposé aux membres de CLDR intéressés de se signaler s'ils souhaitaient participer à la prépa de l'événement mais nous n'avions pas eu de candidats 😉

Nous avons donc relayé les propositions de la CLDR vers l'agent communal en charge de l'organisation du salon qui a pu ficeler un programme concret : le salon aura lieu le **samedi 7 octobre 2023 de 10h à 18h** à Nassogne et rassemblera plus de 25 exposants. Différents ateliers et conférences sont également prévus (voir affiche ci-jointe).

Pour le stand de la CLDR, nous proposons d'avoir une présentation du projet de Maison rurale de Chavanne, ainsi qu'une animation de consultation « quels sont les services manquants pour les aînés sur la commune ? »

➔ **La CLDR valide cette activité. Martine, Yves et Léon seront présents sur le stand en alternance. La FRW recontactera les participants pour établir un programme.**

Dans un second temps, Florence et Séverine sondent le souhait de la CLDR de mener une autre action dans les mois à venir et rappellent les actions inscrites dans le lot 1.

Des pistes se dégagent pour chacune d'elles mais aucune ne ressort en particulier pour l'instant :

Fiche immatérielle du lot 1	**Remarques**
I-1.01 – Mise en place de capsules vidéo	L'action portée par Abdul et Peggy continue progressivement. Après la mise en valeur des indépendants et commerçants, elle pourra toucher les artisans, le secteur touristique…
I-1.02 – Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts	Le centre culturel est en train de préparer le festival du film « A travers champs » qui vise à sensibiliser le grand public aux réalités du monde agricole. **Les habitants peuvent participer au choix du film projeté (voir ci-dessous).**
I-1.03 – Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie	La commune n'a malheureusement pas reçu de candidature suite au recrutement d'un Conseiller en Energie. La CLDR pourrait mener des actions de sensibilisation (ex : paraitre des articles de sensibilisation dans le bulletin communal) mais ce serait plus pertinent d'attendre d'avoir un coordinateur-relais.
I-1.04 – Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement de la Nature (PCDN)	Cette action est prise en charge par Catherine Leva. La CLDR peut néanmoins se faire le relai, en particulier, lors des actions BiodiverCité.

I-1.05 – Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés	Le salon des aînés est une des premières facettes du projet. Le sondage sur les besoins des aînés lors du salon amènera peut-être du contenu supplémentaire. Le CCCA va éditer prochainement un carnet « mobilité ». La commune a répondu à un appel à projet en vue de créer un EPN (30 000€ à la clé) et aussi d'ouvrir un poste d'« aidant numérique » (20 000€)

Si vous voulez participer à la sélection du film qui sera diffusé lors du festival « A travers Champs » en mars 2024, vous pouvez contacter Justine BAUDOT au 084/21 49 08. Une soirée d'échange aura lieu le 19 octobre 2023. Plus d'infos sur https://www.nassogne.be/centre-culturel/citoyens/participez-a-la-selection-du-film-du-festival-a-travers-champs-pour-nassogne-1.

4. LE POINT SUR LA RECOMPOSITION DE LA CLDR

La CLDR actuelle a été composée en mai 2019 pour travailler à l'élaboration du PCDR. Au fil du temps, certaines personnes ont officiellement démissionné, d'autres sont de moins en moins présentes, à l'inverse d'autres encore se sont fortement mobilisées pour le « Festif Avenir ». C'est donc un bon moment pour mener une réflexion sur le rôle de la CLDR.

a. Réflexion individuelle :

La FRW propose dans un premier temps une réflexion individuelle autour de la question : « *quels sont les ingrédients essentiels pour le bon fonctionnement d'une CLDR ? ».*

Voici ce qui ressort :

Ingrédients	***Freins***
La cohésion de groupe *La bonne interaction entre les membres* *La motivation des membres à s'impliquer et le souhait de se rencontrer*	*Quel est mon rôle ? Pourquoi je suis là ? Que puis-je apporter par rapport à l'équipe « communale/FRW » qui gèrent bien les choses…*
Avoir des objectifs précis et accrocheurs et voir leur concrétisation	*Manque de temps et de disponibilité*
Importance de réalisations concrètes *Projets simples à réaliser pour un effet immédiat* *Projets multi-horizon et qui touchent toutes les tranches d'âges*	*Complexité du processus et du cadre* · *Appellation barbare, nombreux acronymes* · *Longueur du processus d'élaboration* · *Lenteur administrative*
Une communication efficace et récurrente *Publier régulièrement les actions initiées par la CLDR (les gens ignorent ce que la CLDR a permis de réaliser dans la commune)*	

Une sensibilisation particulière des jeunes adultes (voir leur disponibilité)	
Un encadrement externe, tel que la FRW (avec ses Post-it !)	
Ecouter et suivre les demandes des citoyens	
Mentionner les coûts des projets de la commune	

b. Réflexion en sous-groupes :

Répartis en deux groupes, les membres de la CLDR font part de leur réflexion individuelle. Ensuite, la FRW propose un exercice de créativité autour de la question *« Comment voyez-vous à l'avenir le rôle de la CLDR dans cette phase de mise en œuvre du PCDR ? ».* Les participants répartis en sous-groupes illustrent leur réponse au moyen d'une construction en LEGO. Chaque groupe explique ensuite son installation symbolique.

Voici ce qui ressort :

Groupe 1

Comment motiver les gens à s'impliquer dans une ODR (les amener en bus, les tirer avec un cheval, les menacer à coups de canon 😉) ? Blague à part, la CLDR doit être le pont entre les habitants et le Collège (que celui-ci soit d'une humeur de lion ou d'éléphant 😉). Le meuble dont les tiroirs coincent un peu symbolisent les dossiers à subsides qui sont de plus en plus complexes, moins accessibles. Le porche représente la porte d'entrée vers les villages.



Groupe 2



Dans l'idéal, la CLDR devrait inclure davantage de jeunes et jeunes adultes, puisqu'ils seront en priorité impactés par les choix d'avenir de la commune. Or ce public se projette à 2-3 ans maximum dans le temps. Le timing d'une ODR leur parle peu. Le vocabulaire est compliqué, le processus est lent. D'où l'importance de communiquer un maximum sur du concret.

➔ **La CLDR s'accorde avec le Collège sur la pertinence de ne recomposer la CLDR qu'après les élections communales 2024.**

5. DIVERS

- Acquisition d'un bâtiment à Forrières : la commune a acheté la maison située à gauche de la boulangerie de Forrières et souhaiterait activer une fiche du PCDR pour y développer du logement. Il

ne s'agit pas de logements sociaux tels que gérés par les AIS ou le CPAS mais de logements communaux à l'attention d'un public-cible : PMR, jeunes, intergénérationnel…

A priori, avoir un logement PMR au rez-de-chaussée et un logement-tremplin à l'étage serait le scénario idéal. Le Collège interroge la CLDR sur cette opportunité de créer du logement en activant une fiche du PCDR.

➔ **Celle-ci valide cette proposition et encourage la commune à investiguer davantage.**

- ***Les logements « tremplin »*** *: Logement locatif à loyer modéré, mis à la disposition de jeunes ménages par la Commune qui est propriétaire ; si le jeune ménage achète ou fait construire sur la commune, une partie des loyers versés lui sera restituée. Ce type de logements est subsidiable dans le cadre d'un PCDR.*
- ***Les logements intergénérationnels ou « kangourou » :*** *Logement locatif, conçu et aménagé par un pouvoir public, pour accueillir simultanément des jeunes et des aînés, en encourageant et en facilitant les interactions par l'échange de services.*

- Fiche-projet « Laboratoire de plein air »

Ce projet, émanant des réflexions du groupe forêt, consiste à créer un laboratoire en plein air de recherches appliquées sur l'évolution du territoire au regard des changements climatiques. Un partenariat avec les universités pourrait être conclu pour étudier l'ensemble des éléments naturels pouvant être impactés par les changements climatiques (évolution de la forêt, inondations…).

Dans le cadre d'un cours de 2ème année du programme bachelier bio-ingénieur de l'UCLouvain, l'Université recherche des sites à étudier (*étude des plantes et du sol décrite dans un petit rapport de 4 pages).* Bien sûr, la fiche-projet du PCDR est plus ambitieuse mais cela pourrait être un bon début pour tisser des relations avec l'Université. Si la commune est intéressée, elle doit se manifester d'ici le 22 septembre.

- Minute d'infos locales : le village de Charneux organise une dégustation de bière le samedi 30 septembre dès 18h. Bienvenue à tous !

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

CLDR DE NASSOGNE

Jeudi 16 novembre 2023 – Nassogne

Présents :
Membres de la CLDR :
Marc QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Emilie QUIRYNEN, Léon GEORGES, Manuella BATTER, Marc TIMMERMANS, Martine MATHIEU, Jean François CULOT, Christine BREDA, Pierre BERNARD, Kévin JEANJOT ;
Invitée : Peggy VANDORPE ;
Fondation rurale de Wallonie : Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

Excusés :
José DOCK, Yves MAIRY, Philippe LEFEBVRE, Linda PROTIN, Francis DANLOY

La FRW accueille les participants, présente l'ordre du jour et liste les personnes excusées. Les agents de développement informent également la CLDR de deux membres démissionnaires : Dominique Paulus et Claudine Bodart.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le 18 septembre dernier, outre le point sur les projets DR, la CLDR a mené une réflexion sur l'avenir de la Commission pour la phase de mise en œuvre du PCDR (son rôle au sein de la commune, le lancement éventuel d'actions, sa recomposition…).

➔ **La CLDR approuve le compte-rendu de cette réunion.**

2. PROJETS DU PCDR

1. Maison rurale et multi-services à Chavanne

La demande de convention pour le projet de Chavanne a bien été déposée lors de la session de septembre 2023. On attend des nouvelles de la Ministre !

2. Logements tremplin et PMR à Forrières

Suite à l'achat par la commune de la maison située à gauche de la boulangerie de Forrières, le Collège avait interrogé la CLDR sur l'intérêt d'activer une fiche du PCDR pour y développer des logements à l'attention de public-cibles : PMR, jeunes, intergénérationnel… Il avait donc été convenu que la fiche-projet « M2.01 » serait remaniée et étudiée en ce sens, puis présentée à la CLDR ce jour.
Pour ce faire, Florence et Séverine ont pu bénéficier de l'expertise de l'équipe FRW-ATEPA (Assistance territoire et patrimoine) pour vérifier la faisabilité, envisager les aménagements nécessaires (en particulier pour un logement PMR), et fournir un estimatif financier. En outre, la commune et la FRW ont pu visiter le bâtiment ce lundi. Après avoir projeté quelques photos et plans du bâtiment, la FRW expose le contenu de la fiche-projet à l'assemblée :

Le projet consiste en la création de 2 logements : 1 logement au rez-de-chaussée adapté PMR et 1 logement pour jeune ménage à l'étage, qui sera a priori loué selon le principe d'un logement tremplin.

Le logement PMR du rez-de-chaussée sera d'une superficie d'environ 65 à 70 m² et proposera :

- Un séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain avec WC ;
- Une chambre.

Afin de répondre aux normes en vigueurs (largeur de portes suffisantes, rotation, etc…), la partie arrière du garage actuel sera également exploitée.

Le logement de l'étage sera accessible par un escalier depuis le hall commun, il s'établira sur deux niveaux – l'étage +1 et le niveau sous toiture. Il proposera, sur une superficie de 100 à 110m² :

- Un hall d'accès ;
- Un grand séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain – WC ;
- Trois chambres ;
- Un coin bureau.

Un espace commun servira de local technique (chaudière, poubelles, vélos, etc.) dans la partie avant du garage. Les logements bénéficieront chacun d'un espace extérieur, jardin et/ou terrasse. Des places de stationnement seront également aménagées dont minimum une place PMR.

Le montant global des travaux est estimé à 875.798 € TVAC.
Les projets de logements (catégorie 4) étant subsidiés à 60% en « développement rural » (sur un montant maximal de 850.000€), la part prise en charge par le DR est de 510.000 € et donc la part communale de 365.798 €.

A noter que les caves, situées au niveau du jardin sur l'arrière de la maison mais en zone inondable, pourraient être aménagées pour une fonction publique (bureau, local commun, etc.) moyennant des aménagements adéquats (batardeau, etc.). Cette partie du projet ne sera de toute façon pas subsidiée en DR.

<u>Questions :</u>

- **Le montant est très élevé… la commune aura-t-elle l'occasion de prendre sa part en charge ?**
 Créer du logement est une priorité en matière de service public pour la commune de Nassogne. C'est en effet un projet qui ne sera pas rentable en lui-même mais qui constitue un atout indéniable pour la collectivité et un outil attractif pour les jeunes ménages. Concernant l'estimatif élevé du coût du projet, il reflète malheureusement une réalité : tous les projets publics ont connu une augmentation de +/- 40% depuis la crise sanitaire et énergétique. La commune n'a aucune prise sur cela.

- **Quel autre projet hypothèque-t-on en choisissant d'activer cette fiche-projet n°1 du lot 2 ?**
 La FRW explique que la première demande de convention pour la Maison rurale polyvalente de Chavanne n'est toujours pas signée par la Ministre… et que, l'opportunité liée à l'achat de ce bâtiment par la commune s'ajoutant à l'objectif de voir émerger des solutions de logements communaux constituent une raison idéale pour activer cette fiche-projet, même si elle relève du lot 2. Les autres projets du lot 1 restants sont le réseau de chaleur de Forrières qui n'est pas mûr pour débuter dès à présent, la halle de Forrières dont un projet a déjà été rentré dans le cadre de l'appel à projet « Cœur de village » mais qui a été refusé et les aménagements de

biodiversité aux alentours de la future maison rurale polyvalente de Chavanne qui sont prématurés actuellement.

➔ **Les membres présents approuvent la demande de convention « Création de logements intergénérationnels ».**

➔ **Malheureusement, pour approuver une nouvelle demande de convention, le quorum imposé par le nouveau ROI doit être atteint, ce qui n'est pas le cas ce soir. La CLDR sera à nouveau convoquée dans les quinze jours pour valider cette décision par visioconférence.**

3. RETOUR EN IMAGES ET EN VIDÉO SUR LE SALON DES AÎNÉS

La première édition du « Salon du Bien Vieillir » qui s'est tenu le samedi 7 octobre 2023 à Nassogne a connu un beau succès ! Les nombreux stands, ateliers et conférences ont permis aux visiteurs de mieux connaître les différents services, activités et associations à destination des séniors. Difficile d'avoir une idée juste du nombre de visiteurs qui se sont succédés au fil de la journée mais certainement une centaine. Les exposants étaient également ravis de l'expérience car ils ont pu renforcer les liens et réseauter entre eux.

Au stand de la CLDR, c'est surtout la présentation du projet de Maison rurale de Chavanne qui a retenu l'attention. La consultation « quels sont les services manquants pour les aînés sur la commune ? » n'a par contre pas rencontré le succès escompté… sans doute parce que les services et activités pour aînés sont déjà bien présents ! Une seconde édition est d'ores et déjà annoncée pour le printemps 2025.

Un tout grand merci à Manuella, Martine, Yves et Léon qui se sont relayés pour tenir le stand aux côtés des agents de développement et grand bravo à Sophie Degand (agent communal en charge de l'organisation) et à José pour la coordination générale ! ☺

Lien vers la vidéo de TVLux sur l'événement : Nassogne: succès pour le premier salon du bien vieillir - TV Lux

4. PRÉSENTATION DES NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU SITE INTERNET COMMUNAL : E-GUICHET ET COMPTE CITOYEN – PAR PEGGY VANDORPE

La commune de Nassogne se montre de plus en plus proactive en ce qui concerne les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). La dernière avancée en date dans le domaine concerne le site internet communal et les possibilités offertes par l'e-guichet et le compte citoyen.

Peggy Vandorpe, agent communal en charge de la communication, fait une démonstration - en primeur - à la CLDR de ces nouvelles fonctionnalités.

L'espace citoyen accessible à partir du site internet de la commune permet de :

- Effectuer une démarche administrative (extrait de casier, compo de ménage, transfert compteur d'eau, réservation de salles, etc.)
- Prendre un rendez-vous en ligne avec un service communal (actuellement état civil)
- Contribuer à l'annuaire
- Proposer un événement

L'outil est sécurisé et s'adapte visuellement à une utilisation sur tablette ou gsm par exemple.

Il est également désormais possible de personnaliser son profil sur son « compte citoyen » et de sélectionner les éléments qui nous intéressent le plus et qui apparaitront dans notre fil d'actualité. (NB : l'ensemble de l'information reste visible sur le site internet, cette sélection ne concerne que le « compte citoyen »).

Une communication sur ces nouvelles fonctionnalités sera faite dans le prochain Info Flash.

➔ **C'est un outil qui va évoluer au fil des utilisations et du temps. N'hésitez pas à faire remonter toute proposition d'amélioration à Peggy.**

5. DIVERS

Néant.

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

CLDR DE NASSOGNE

Jeudi 30 novembre 2023 – en visio-conférence

Présents :
Membres de la CLDR : José DOCK, Vincent PEREMANS, Léon GEORGES, Jean François CULOT, Lynda PROTIN, Corentin LAMBERT, Yves MAIRY ;
Fondation rurale de Wallonie : Séverine SCHONNE

Excusés :
Martine MATHIEU, Marc TIMMERMANS, Francis DANLOY, Jean-Claude GRANDMONT, Marc QUIRYNEN, Manuella BATTER, Florence LESUISSE.

Préalable :
La dernière réunion de la Commission locale de Développement rural du 16 novembre 2023 n'a pas atteint le quorum citoyen nécessaire pour l'un des points à l'ordre du jour : l'activation et la validation de la fiche-projet relative à l'aménagement de logements intergénérationnels à Forrières. En conséquence et selon le ROI, une réunion « bis » de la CLDR se tient ce soir en visioconférence avec le même ordre du jour. En accord avec les participants, seul le point relatif à la fiche-projet « Création de logements intergénérationnels à Forrières » sera repris dans ce compte-rendu. Les autres points à l'ordre du jour, tous informatifs, sont détaillés dans le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2023.

1. SUIVI DU PCDR : ACTIVATION D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE CONVENTION

- **Logements tremplin et PMR à Forrières**

Suite à l'achat par la commune de la maison située à gauche de la boulangerie de Forrières, le Collège avait interrogé la CLDR le 18/09 sur l'intérêt d'activer une fiche du PCDR pour y développer des logements à l'attention de public-cibles : PMR, jeunes, intergénérationnel… Il avait donc été convenu que la fiche-projet « M2.01 » serait remaniée et étudiée en ce sens, puis présentée à la CLDR. Pour ce faire, Florence et Séverine ont pu bénéficier de l'expertise de l'équipe FRW-ATEPA (Assistance territoire et patrimoine) afin de vérifier la faisabilité, envisager les aménagements nécessaires (en particulier pour un logement PMR), et fournir un estimatif financier. En outre, la commune et la FRW ont pu visiter le bâtiment.

En parallèle à la projection de quelques photos et plans du bâtiment, la FRW expose en séance le contenu de la fiche-projet à l'assemblée virtuelle.

Le projet consiste en la création de 2 logements : 1 logement au rez-de-chaussée adapté PMR et 1 logement pour jeune ménage à l'étage, qui sera a priori loué selon le principe d'un logement tremplin.

Le logement PMR du rez-de-chaussée sera d'une superficie d'environ 65 à 70 m² et proposera :

- Un séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain avec WC ;
- Une chambre.

Afin de répondre aux normes en vigueur (largeur de portes suffisantes, rotation, etc…), la partie arrière du garage actuel sera également exploitée.

Le logement de l'étage sera accessible par un escalier depuis le hall commun, il s'établira sur deux niveaux – l'étage +1 et le niveau sous toiture. Il proposera, sur une superficie de 100 à 110m² :

- Un hall d'accès ;
- Un grand séjour ;
- Une cuisine ;
- Une salle de bain – WC ;
- Trois chambres ;
- Un coin bureau.

Un espace commun servira de local technique (chaudière, poubelles, vélos, etc.) dans la partie avant du garage. Les logements bénéficieront chacun d'un espace extérieur, jardin et/ou terrasse. Des places de stationnement seront également aménagées dont minimum une place PMR.

Le montant global des travaux est estimé à 875.798 € TVAC.
Les projets de logements (catégorie 4) étant subsidiés à 60% en « développement rural » (sur un montant maximal de 850.000€), la part prise en charge par le DR est de 510.000 € et donc la part communale de 365.798 €.

A noter que les caves, situées au niveau du jardin sur l'arrière de la maison mais en zone inondable, pourraient être aménagées pour une fonction publique (bureau, local commun, etc.) moyennant des aménagements adéquats (batardeau, etc.). Cette partie du projet ne sera de toute façon pas subsidiée en DR.

Après la présentation du projet, la FRW fait état des réflexions survenues lors de la réunion de CLDR précédente. → Les participants à la visioconférence n'ont aucune question complémentaire.

➔ **La fiche-projet « Création de logements intergénérationnels » est donc basculée du lot 2 vers le lot 1 suite à l'opportunité du bâtiment acquis par la commune. La CLDR valide le contenu de la fiche-projet et marque son accord pour introduire une nouvelle demande de convention afin de solliciter les subsides du Développement rural pour concrétiser le projet.**

2. DIVERS

Néant.

Pour la FRW,

Séverine SCHONNE